



AVENANT

à la convention de financement entre le SDEC ENERGIE et la Communauté de Communes Cingal Suisse Normande pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique de valorisation du gisement bois sur son territoire

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le **SDEC ENERGIE**, représenté par Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente,

D'une part,

ET :

La **Communauté de Communes Cingal Suisse Normande**, représentée par Monsieur Jacky LEHUGEUR, Président,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet

Le 7 décembre 2021, le SDEC ENERGIE et la Communauté de Communes Cingal Suisse Normande ont signé une convention pour financer la réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique de valorisation du gisement bois sur son territoire. Conformément aux dispositions de cette convention, les pièces justificatives nécessaires au déblocage des fonds sont à fournir avant le 26 novembre 2022.

Compte tenu du retard pris pour la réalisation de cette étude, le présent avenant a pour objet de prolonger la durée initiale de la convention pour permettre à la Communauté de Communes Cingal Suisse Normande de bénéficier du financement octroyé.

Article 2 : Modification introduite par l'avenant

L'article 6 de la convention de financement signée entre la Communauté de Communes Cingal Suisse Normande et le SDEC ENERGIE se trouve modifié comme suit :

« Si les pièces justificatives prévues à l'article 3 de la présente convention ne sont pas produites à échéance du 31 mai 2024, la Communauté de Communes Cingal Suisse Normande ne pourra plus y prétendre, sans aucune autre compensation ».

Article 3 : Autres clauses

Toutes les autres clauses de la convention non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Article 4 : Date d'entrée en vigueur

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa notification.

Fait à, le

Le Président de la Communauté de Communes
Cingal Suisse Normande,
Jacky LEHUGEUR

Fait à Caen, le 26 juillet 2022

La Présidente du SDEC ENERGIE,
Catherine GOURNEY-LECONTE

